

M. REID: Est-il pire de représenter une classe que de représenter un ordre?

Quelques VOIX: Très bien.

M. HOCKEN: Puis-je poser à mon honorable ami une question?

Quelques VOIX: Asseyez-vous.

M. le PRESIDENT: L'honorable député désire-t-il poser une question ou soulever la question de règlement?

M. HOCKEN: La déclaration de l'honorable député est si absolument fausse que je veux la mettre au point.

Quelques VOIX: Asseyez-vous.

M. CASGRAIN: Avalez la pilule.

M. le PRESIDENT: L'honorable député de Toronto-Ouest aura le droit de remettre au point toute déclaration de l'honorable député qui a maintenant la parole quand celui-ci aura terminé son discours. Il n'est pas conforme au règlement de faire une rectification au moment présent.

M. HOCKEN: J'espère que j'aurai cette occasion.

M. REID: Il me semble que les honorables députés de l'autre côté vivent dans la crainte et l'appréhension d'un danger sans bien se rendre compte de ce qu'il est.

M. HOCKEN: Non, cela n'est pas.

M. REID: Je doute qu'un député de cette Chambre ait pu constater les bons ou mauvais effets du mandat impératif. Mais il semble que certains d'entre eux du moins, sont persuadés qu'on va le mettre en œuvre. Mieux vaudrait, à mon avis, monsieur le président, nous respecter un peu plus de part et d'autre.

Quelques VOIX: Très bien.

M. HOCKEN: Vous n'êtes pas vous-même à l'abri de tout reproche à cet égard.

M. REID: Le plus à blâmer, c'est celui qui a jeté la première pierre, non pas celui qui en a été la victime.

M. HOCKEN: C'est vous-même qui ouvrez la bataille.

M. REID: Quand l'honorable député de Frontenac attaquait le jeune député d'Assiniboia, le plus jeune—non, le plus jeune moins un,—des membres de la députation—je me demandais si tout l'esprit de chevalerie était disparu du Parlement. L'honorable député de Frontenac...

M. EDWARDS: Allons, qu'on amène la voiture du bébé.

[M. Reid.]

M. REID: ...est l'un des plus âgés et des plus habiles députés de cette Chambre. De fait, je crois que son habileté est telle qu'on en parlait comme futur ministre.

M. ARCHAMBAULT: Non, comme futur sénateur.

M. REID: Alors, pourquoi un homme aussi brillant que l'honorable député de Frontenac s'attaque-t-il à un membre jeune et inexpérimenté de cette Chambre?

M. EDWARDS: Allez chercher la nourrice et la voiture d'enfant.

M. HOCKEN: Je désire protester contre la basse insinuation qu'a faite l'honorable député...

Des VOIX: A l'ordre.

M. HOCKEN: ...en disant que je suis venu ici pour représenter autre chose qu'une des meilleures circonscriptions du dominion du Canada. Mon comté compte 80,000 habitants appartenant à toutes les classes; on y trouve des étrangers et des anglophones de toutes les religions; il a fourni six mille soldats et m'a donné une majorité de plus de 10,000. Je tiens à dire à l'honorable député que pas un de mes collègues ne peut se considérer le représentant du peuple en général—hommes et femmes, grands et petits—mieux que je ne le puis dans la circonscription de Toronto-Ouest.

L'hon. MACKENZIE KING: Cet amendement ayant une très grande importance au point de vue de l'indépendance des membres du Parlement, je ne voudrais pas qu'il fût mis aux voix avant d'avoir exprimé mes vues sur sa signification. D'après moi, un député doit comprendre, s'il désire représenter le peuple au sens large du mot, qu'il est ici le représentant non pas d'une classe, ni d'une religion, ni d'un groupe, ni même d'une circonscription particulière,—sauf pour veiller à ce que les vues de ses commettants soient toujours bien présentées—mais de tout le peuple canadien de l'Atlantique au Pacifique. C'est je crois, la seule attitude que l'on doit adopter, quand on veut occuper la position responsable de membre du Parlement. Ceci étant dit, je vais étudier l'amendement proposé et voir un peu ce qu'il signifie.

Toutes nos institutions politiques sont plus ou moins sujettes à l'évolution. Il fut un temps au Canada où le Gouverneur général crut qu'il pouvait dicter à ses ministres et que ceux-ci ne devaient pas avoir un mot à dire à moins que ce ne fût pour approuver les idées du Gouverneur général. C'était une attitude qui était susceptible